

RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Schoelcher, le jeudi 6 septembre 2018

**CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS DANS CERTAINS
CORPS DE PERSONNELS D'ENCADREMENT, ADMINISTRATIFS,
SOCIAUX, DE SANTE (A.S.S. NATIONAUX) ET DE
BIBLIOTHEQUES : SESSION 2019**

Le RECTORAT DE LA MARTINIQUE communique l'ouverture des registres d'inscription aux concours et examens professionnels dans certains corps de personnels d'encadrement et de personnels administratifs, sociaux, de santé et des bibliothèques **au titre de la session de 2019** :

Du MARDI 11 SEPTEMBRE 2018 à partir de 12 heures (heure de Paris) au JEUDI 11 OCTOBRE 2018 à 17 heures (heure de Paris).

L'inscription **par internet (Inscinet ou Cyclades)** s'effectue en une phase unique d'inscription et de validation aux adresses suivantes :

1) Personnels d'encadrement :

- Concours de personnels de direction (**PERDIR**)
- Concours des Inspecteurs de l'Éducation Nationale (**IEN**)
- Concours des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogique Régionaux (**I.A. - I.P.R.**) dans les spécialités ouvertes.

<http://www.education.gouv.fr/siac4>

2) Recrutements nationaux des personnels ASS :

- Attaché d'administration de l'État (AAE), interne
- Médecin concours unique
- Conseiller technique de service social

3) Recrutements nationaux de droit commun et des personnels de bibliothèques :

- Conservateur externe et interne
- Conservateur externe spécial réservé aux docteurs
- Bibliothécaire externe et interne
- Bibliothécaire externe spécial réservé aux docteurs
- BIBAS classe supérieure externe et interne
- BIBAS classe normale externe et interne
- Magasinier principal externe et interne

4) Examens professionnels d'avancement de grade des personnels de bibliothèques :

- BIBAS classe exceptionnelle
- BIBAS classe supérieure
- Bibliothécaire hors classe

5) Examens professionnels d'avancement de grade des personnels ASS :

- Attaché principal d'administration de l'État (APAE)

Communiqué

Inscriptions Inscrinet : <http://www.education.gouv.fr/siac3>

L'inscription des examens de SAENES se déroule en ligne à l'aide de l'application Cyclades : <https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil>

- SAENES classe exceptionnelle
- SAENES classe supérieure

6) Recommandations :

Avant de procéder à leur inscription, les candidats prendront connaissance des informations sur le site du ministère concernant les conditions d'inscription, particulières propres à chaque concours, d'ancienneté **et des modalités de téléchargement des dossiers RAEP** (pour certains concours).

Rappel : pour les concours internes administratifs : les candidats doivent être en position d'activité (en poste), de détachement ou en congé parental. Cette condition s'apprécie à la date de l'épreuve écrite d'admissibilité du concours.

Pour votre information : les contrats de droit privé sont : les CDI et CDD de droit privé, les CUI, les CIE, les CAE, les CAV, les CEC, les CES ainsi que les contrats emplois jeunes ou aides-éducateurs.

Relèvent de contrats de droit public les fonctionnaires titulaires ou stagiaires, les agents contractuels administratifs ou enseignants ou assimilés (maître d'internat, surveillants d'externat, assistant d'éducation AED), les vacataires et les «CDIsés» de droit public.

7) Pièces justificatives à retourner à la DEC3 pour l'inscription définitive :

- **Pour les inscriptions dans l'application CYCLADES : examens professionnels de SAENES**, chaque candidat adressera les pièces justificatives à la DEC3 **avant le mardi 6 novembre 2018 (dernier délai)**.

- **Pour les autres inscriptions dans l'application INSCRINET** : à la clôture des inscriptions, le candidat reçoit de la DEC3, une demande de pièces justificatives à transmettre aux dates suivantes :

- **Concours IEN, IA IPR et PERDIR, avant le mercredi 31 octobre 2018**

- **Pour les autres concours ASS, avant le mardi 6 novembre 2018**

Pour tous les concours les pièces justificatives seront renvoyées par courrier, au Rectorat – Division des Examens et Concours – DEC3 – Les Hauts de Terreille 97233 SCHOELCHER.

- **A prévoir également, 3 petites enveloppes à fenêtre**, timbrées au tarif en vigueur pour les lettres prioritaires (timbre rouge) sans porter votre nom et prénom
- **1 enveloppe à fenêtre grand format** (23 x 32.5) affranchie à 2.80 € (ne pas reporter le nom, le prénom et l'adresse sur les enveloppes)

A défaut de réception des documents réclamés aux dates prévues, les candidatures seront annulées dans la base nationale.

Transmis pour diffusion : A tous les chefs d'établissements publics et privés sous contrat d'enseignement du 1^{er} degré et du 2nd degré

S/c de Mesdames et Messieurs les I.E.N., I.E.N. ET- EG et les I.A. - I.P.R.

A Mesdames et Messieurs les Chefs de divisions, de services du Rectorat, de l'Université des Antilles et de l'ESPE.

Contacts : DEC3

0596 52 25 07 (AAE - SAENES – conservateurs- magasiniers)
0596 52 25 24 ou 28 (Bibliothèques)

0596 52 25 45 (IEN- IPR – PERDIR - APAE) -

0596 52 25 44 ou 28 (CTSS – médecins, examens professionnels, BIBAS)

Standard : 0596 52 25 02 ou 0596 52 27 02

Mel : ce.dec@ac-martinique.fr